## Charte d'accueil

Le pôle de l'Étang-Neuf est un établissement culturel recevant tous les publics. Nous souhaitons que le site soit un espace de vivre ensemble dans le respect, l'écoute, la patience, l'entraide et la solidarité.

C'est également un lieu de mémoire.

L'accueil des élèves constitue une priorité pédagogique pour l'équipe.

Afin de faire de votre venue un moment agréable et constructif, nous mettons en place quelques règles de bonne conduite.

- La réservation de votre visite est obligatoire. Le devis établi lors de la réservation est signé par le responsable de l'établissement ou par l'organisateur avant la venue du groupe.
- Sur le devis signé, il est précisé les heures d'arrivée et de départ. **Merci de nous prévenir à l'avance s'il y a un changement dans les horaires** notamment lors des retards.
- Durant le séjour à l'Étang-Neuf, **les accompagnateurs sont responsables du groupe**. Au moins un accompagnateur doit être présent avec les élèves à tout moment de la visite.
- Pour les activités, les élèves se munissent d'un crayon papier, d'une gomme et du questionnaire de visite si celui-ci est prévu. Les stylos bille sont interdits dans le musée de la Résistance en Argoat
- Pour les parcours en extérieur, nous demandons que les **élèves soient correctement chaussés**.
- Tenant compte des conditions météorologiques, nous nous réservons le droit d'adapter les activités.
- Une pause peut être faite entre chaque activité à la demande des accompagnateurs.



- Une salle est mise gratuitement à disposition pour déjeuner. **Cette salle reste propre.**
- Il est demandé de ne pas courir, de ne pas manger et de ne pas crier durant les activités pédagogiques.
- Les téléphones portables sont mis sur silencieux et rangés pendant l'ensemble des activités pédagogiques.
- Sauf accord du médiateur, les photographies ne sont pas autorisées pendant la visite du musée.
- Le respect entre les élèves, pour l'équipe et pour le lieu est considéré comme la règle fondamentale au pôle de l'Étang-Neuf.
- Nous nous réservons le droit de suspendre toutes activités si ces règles ne sont pas respectées.